



Compte-rendu Conseil Municipal Mercredi 25 novembre 2009

L'an deux mil neuf, le vingt cinq novembre, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2009

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Virginie Vincendeau, Fabrice Brisson, Béatrice Vinet, Béatrice Gomit, Christine Trichet, Sylvia Pain, Paul Couzard, Alain Bouvet, Joël Deschamps, Emmanuel Mandon, Yvan Bailly.

Absents représentés : Pascale Buronfosse-Bjaï par Michel Rougier, David Loutreuil par Alain Bouvet, Françoise Guigard par Virginie Vincendeau, Robert Portier par Joël Deschamps.

Absente non représentée : Christine Guézou

Secrétaire de séance : Joël Deschamps

1/ Adoption du Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2009,

2/ Toutes les délibérations sont adoptées avec 18 voix.

2009 – 01/11 – Décision Modificative n°3 (DM3) – Budget du camping municipal

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un virement de crédit pour équilibrer les dépenses effectuées sur le camping. La somme de 1.170 €, prévue au Budget 2009, section Investissement, sera imputée de la manière suivante :

Objet	Opérations	Article	Dépenses
Gîte communal	2009201	2313	- 1.170 €
Camping	100	2153	+ 1.170 €

2009 – 02/11 – Décision Modificative n°3 (DM3) – Budget principal

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un virement de crédit pour des travaux de mise aux normes du tableau d'éclairage de la salle municipale Jean Audineau. La somme de 535 €, prévue au Budget 2009, section Investissement, sera imputée de la manière suivante :

Objet	Opérations	Article	Dépenses
Salle Pousse-Pied	76	2313	- 535 €
Salle Jean Audineau	97	2313	+ 535 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un virement de crédit pour l'acquisition de matériel informatique, affecté au SIVU, et pour lequel le syndicat remboursera la commune. La somme de 703 €, prévue au Budget 2009, section Investissement, sera imputée de la manière suivante :

Objet	Opérations	Article	Dépenses
Salle Pousse-Pied	76	2313	- 703 €
Informatique/Téléphonie	2009125	2315	+ 703 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un virement de crédit pour les travaux de peinture de l'Aile de la Mairie pour faire face à un imprévu de chantier. La somme de 322 €, prévue au Budget 2009, section Investissement, sera imputée de la manière suivante :

Objet	Opérations	Article	Dépenses
Salle Pousse-Pied	76	2313	- 322 €
Aile de la mairie	2009123	2313	+ 322 €

2009 – 03/11 – Convention de mise à disposition d'un local pour le Rampe – MARIE/SIVU L'ENVOL

Rapporteur : Michel Rougier

La commune d'Esnandes met à disposition du SIVU L'ENVOL un local pour accueillir le RAMPE : Relais des Assistantes Maternelles, des Parents et des Enfants. La commune procède également à l'aménagement de cet espace. Une convention entre le SIVU et la mairie expose les conditions de cette mise à disposition.

2009 – 04/11 – Demande de subvention – Réfection de la Salle municipale du Pousse-Pied – Programme 2010.

Rapporteur : Béatrice Vinet

En 2009, les travaux de peinture extérieure initialement programmés à la Salle Municipale du Pousse Pied ont été reportés à cause de la mauvaise qualité du bardage et de la terrasse. Par la suite, la commission a préféré envisager une réfection complète, tant pour le bardage que pour les éléments bois de la terrasse. Monsieur le Maire propose de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes susceptibles de nous apporter leur concours financier : Etat, Région, Département,

Le montant des travaux serait estimé à 16.262 € HT

2009 – 05/11 – Demande de subvention – Achat d'un véhicule électrique – Programme 2010.

Rapporteur : Fabrice Brisson

Le service technique de la commune utilise, depuis plusieurs années, un véhicule type fourgonnette. La commission a proposé à la municipalité d'investir dans un véhicule similaire, 100% électrique. Par ailleurs, la commission a proposé l'acquisition d'un triporteur également 100% électrique. Monsieur le Maire propose de déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes susceptibles de nous apporter leur concours financier : Etat, Région, Département,

Le montant estimé de ces acquisitions est de : 18.500 €HT

2009 – 06/11 – Avis d'enquête publique - Etude d'incidence pour l'entretien du chenal du Curé

Rapporteur : Fabrice Brisson

Le projet, situé sur le Domaine Public Maritime de la Baie de l'Aiguillon en limite des Communes d'Esnandes, Villedoux et Charron, concerne la bonne évacuation des eaux issues du Canal du Curé provenant de l'ensemble du bassin Versant du Curé.

Ce chenal est le seul exutoire maritime des canaux de la Chaudière, du Villedoux et surtout du Canal du Curé collecteurs des eaux de l'ensemble du bassin versant du Curé. Il permet l'évacuation des eaux excédentaires des différents marais du secteur à l'aval des ouvrages à la mer.

Afin de maintenir ce fonctionnement et d'éviter tout problème d'inondation des marais, l'entretien de ce chenal est primordial. Compte tenu de ses caractéristiques (dimension, fonctionnement hydraulique), l'entretien du chenal s'est historiquement réalisé par baccage. Aujourd'hui, le SIEAGH du Curé (Syndicat Intercommunal d'Entretien, d'Aménagement et de Gestion Hydraulique), propriétaire des portes du Curé et gestionnaire du Canal du Curé assure toujours cette pratique d'entretien régulier dont la mise en œuvre est confiée à l'Union des Marais de la Charente-Maritime.

Ces travaux d'entretien réalisés dans le cadre d'un programme pluri annuel de 10 ans, sont soumis à autorisation.

L'emprise du projet correspond à la totalité du chenal du curé, dans la Baie de l'Aiguillon, des portes du Curé jusqu'à la passe d'Esnandes. Le bassin versant du Curé représente environ 35 000 ha. Il prend sa source à St Georges du bois et débouche en mer au niveau des portes du Curé. Compte tenu des observations effectuées dans le cadre des interventions de baccage passées, l'envasement du chenal se fait en totalité d'une année sur l'autre de part les dépôts sédimentaires marins. Le chenal est quasi-complètement comblé en une année.

Le chenal du Curé permet l'évacuation des eaux d'une partie des marais du Nord Aunis. Ces marais accueillent toutes les activités traditionnelles des marais doux : élevage et culture céréalière. Le bon fonctionnement de ces marais dépend notamment de la bonne évacuation des eaux à certaines périodes et donc de l'entretien du chenal.

Le chenal a donc une influence indirecte sur les exploitations agricoles du secteur.

En aval des portes à la mer, le chenal traverse les mizottes et rejoint les zones de cultures marines dédiées aux activités conchylicoles.

Ces pratiques sont directement dépendantes de la qualité de l'eau, notamment des eaux douces apportés par les différents exutoires dans la baie de l'Aiguillon. Le Canal du Curé est un exutoire assez important. Le chenal débouche dans un secteur où les enjeux économiques sont majeurs.

L'objectif du projet est de pouvoir pérenniser l'entretien du chenal du Curé, primordial pour le bon fonctionnement de l'évacuation des marais du nord Aunis. Le programme d'entretien se basant sur la pratique d'un baccage tous les ans dans les mêmes conditions et avec la même technique, il est proposé de l'autoriser sur une période de 10 ans.

Le baccage du chenal est effectué depuis près de 80 ans. Il était auparavant réalisé à l'aide d'un bac simple. Le baccage s'effectue maintenant à l'aide d'un bateau dévaseur « Le Charron », muni d'un râteau de baccage (environ 2 m. de profond), ailes déployées pour trainer l'andain de vase (environ 10 m. de large), en poupe et équipé d'une fraise (rotovaseur) en proue pour casser la vase. Le bac est poussé par la « vague » d'eau lâchée par les portes du Curé. Le baccage nécessite une coordination avec la gestion des ouvrages hydrauliques.

Le baccage s'effectue en plusieurs passages plus ou moins successifs selon les marées sur plusieurs jours d'une même semaine (2-3 jours) voire sur plusieurs semaines (2-3 semaines). Au total, environ 6 à 8 jours sont nécessaires pour réaliser un baccage efficace.

Il ne peut avoir lieu qu'au dessus de coefficients de 70 pour des raisons hydrauliques et de meilleure dilution des matières en suspension dans l'eau.

Afin d'obtenir les conditions hydrauliques suffisantes (réserve d'eau en amont), la campagne de baccage se déroule dans une période comprise entre novembre et février.

Le troisième point déterminant les dates de baccage est la cohérence avec les lâchers d'eau convenus avec la profession mytilicole.

Les volumes de sédiments extraits sont estimés à **81 000 m³** : 2 analyses initiales de sédiments ont été effectuées, afin de connaître leurs caractéristiques, puis 2 analyses de sédiment seront effectuées en septembre/octobre avant chaque campagne d'entretien et 2 analyses de l'eau chargée en matière en suspension seront réalisées pendant les travaux.

Les mesures des différents paramètres restent significatives sur le plan bactériologique (pour 1 des 2 prélèvements), mais, compte tenu de la technique utilisée et des caractéristiques du milieu récepteur, (phénomène de dilution par la mer, période d'intervention, fonctionnement du milieu,...), peuvent être compatibles avec la pratique du baccage.

Conformément au décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000, le projet fait l'objet d'une évaluation de ses incidences éventuelles, afin de mettre en place des mesures de conservation nécessaires et appropriées pour éviter la détérioration des habitats naturels et le perturbation des espèces.

Les incidences de ce projet d'entretien du chenal du Curé sont faibles, voire positives. Ces différentes incidences sont détaillées dans les études d'incidence.

Le dossier complet est disponible à l'accueil de la Mairie. L'enquête publique se déroule jusqu'au 02 décembre 2009. Le Commissaire enquêteur sera présent à Esnandes, le 27 novembre 2009 de 14H00 à 17H00, pour recevoir les observations de chacun.

2009 – 07/11 – Délégation de service public du camping municipal – rapport du délégataire

Rapporteur : Yvan Bailly

Si la saison 2008 a été satisfaisante compte tenu de la conjoncture, la saison 2009 a été excellente, selon le terme employé par les gérants.

Le chiffre d'affaire est de 81.394€, soit une augmentation de 22% par rapport à l'année dernière.

La fréquentation au cours de l'avant-saison a été bonne (pâques, grands week-ends). Celle du mois d'août a été à peu près stationnaire.

C'est en juillet que l'augmentation du nombre de campeurs a été la plus importante : elle se traduit par une augmentation de 41% du chiffre d'affaire par rapport à la même période en 2008.

Le bilan du gîte est lui aussi satisfaisant : 20 semaines de location contre 9 en 2008, et 26 nuitées contre 11 l'année précédente.

L'augmentation des tarifs du camping a permis un gain supplémentaire de 3.000€.

Les relations nouées avec l'office de tourisme de La Rochelle, les organisateurs des Francofolies et d'autres campings portent leurs fruits.

La vie particulière au camping, son atmosphère, ses animations (spectacles de rue, théâtre, musiques diverses...) sont connues, les gens viennent et reviennent, et ont un impact positif sur la fréquentation, comme peuvent l'avoir également la situation géographique et le cadre.

Signalons que les gérants ont du refuser plus de monde que les autres années, et que les misottes ont été souvent le premier camping complet du secteur.

On notera pour terminer qu'entre 2004 et 2009, le chiffre d'affaire a plus que doublé, passant de 39.287€ à 81.394€.

Questions diverses :

Monsieur Jean-Pierre Roblin rappelle que la formation pour l'utilisation du défibrillateur s'est déroulée en présence des responsables associatifs. Reste à affiner les termes de la Convention d'utilisation et de mise à disposition. Lors du concert du 24 novembre, organisé à la Salle Jean Audineau, l'appareil a été demandé par l'association organisatrice. L'utilisation de l'appareil sera d'ailleurs précisée dans le Plan communal de sauvegarde que Monsieur Roblin présentera au prochain Conseil Municipal.

Monsieur Fabrice Brisson précise que les travaux du plateau (devant la mairie) sont en cours d'achèvement et insiste que le fait que ses dimensions sont standardisées pour une circulation à 30k/h. Les quelques travaux de voirie, notamment de marquage, sont également en cours de finition : parking derrière la salle Jean Audineau, rue Pierre Mendès France, passage piéton devant La Poste,

Monsieur Joël Deschamps a constaté que deux lumières du terrain de foot étaient restées allumées toute une nuit. Effectivement, une mauvaise manipulation des boutons d'éclairage a entraîné un allumage différé, et ce après le refroidissement des lampes. Ces éclairages ont été éteints dès le lendemain matin. Par ailleurs, Monsieur Deschamps rappelle que la commune a mis à disposition la nacelle (louée pour la mise en place des décorations de Noël) pour évacuer un nid de frelons asiatiques chez des particuliers. Cette intervention incombe aux propriétaires ; la nacelle ayant ainsi été prêtée de façon tout à fait fortuite et donc exceptionnelle.

Madame Béatrice Vinet détaille les permanences du Commissaire enquêteur pour l'Enquête publique concernant le projet de révision du PLU et de sa transformation en POS ainsi que sur le projet de modification du zonage d'assainissement. Les dates à venir sont :

Lundi 30 novembre : 9h/12h

Mercredi 9 décembre : 9h/12h

Jeudi 17 décembre : 14h/17h

Mardi 22 décembre : 14h/17h

Monsieur le Maire se félicite que les travaux de peinture, de sols et de rénovation totale de l'intérieur de l'Aile de la mairie aient été achevés avant le délai prévu par l'artisan. Ce lieu, confié à l'Espace Camaieux, sera réinstallé par les agents de la commune et ouvert tout prochainement.

Fin de la séance à 21h45